

Les élus des Ce soussignés

Au Président Directeur Général de Sema
Aux Présidents délégués des Ce de Sema SA, de Sema Telecom et de Sgs

Copie DAS
Copie salariés

Monsieur,

L'opération de rachat du groupe Sema par le groupe Schlumberger suscite interrogations et inquiétudes.

Nous vous demandons de convoquer une réunion extraordinaire commune des Comités d'entreprise des trois sociétés. Nous demandons votre présence ainsi que celle d'un dirigeant de Schlumberger afin d'être valablement informés et d'obtenir une réponse à toutes nos questions.

Voici la liste des questions qui constituent l'ordre du jour de cette réunion que nous vous proposons de convoquer le mercredi 4 avril 01.

Ordre du jour de la réunion extraordinaire commune des Comité d'Entreprise des sociétés Sema SA, Sema Telecom, Sema Global Services :

~~✍~~ Dans Optima de février, plusieurs mesures sont annoncées : « *Cession de certaines activités non stratégiques et non rentables* » « *Rationalisation des coûts de production de l'activité des télécoms* ». Dans la note de Sema du 12 février : « *Réduction des coûts* » Dans la Tribune du 13 février : « *certaines contrats d'infogérance pourraient être reconsidérés* » Dans les Echos du 13 février : « *Certaines activités seront arrêtées* » Que veulent dire ces déclarations, quelles en seront les conséquences pour les salariés ?

~~✍~~ En ce qui concerne l'OPA de Schlumberger il est déclaré : « *L'opération sera réussie si elle produit 3 divisions, les télécommunications, les services aux collectivités et les activités de réseau* » (Agence Reuters du 14 février) « *Les 21700 employés travailleront au sein de quatre entités, dédiées respectivement aux marchés des transports, de la téléphonie mobile, des services publics et de la finance.* » (L'usine nouvelle n° 2766). « *Sema apporte à Schlumberger « la petite armée » d'intégrateurs qui lui manquait pour proposer à ses clients des solutions complètes, associant services, produits et logiciels* » (Les Echos du 15 février). Le rapprochement « *permettra d'atteindre la taille critique pour fournir des solutions complètes à des clients globaux dans des marchés verticaux clés* ».....(Note de Sema du 12 février).

D'un point de vue industriel, ce rapprochement suscite des interrogations car les activités sont de nature différentes. Schlumberger offre des **solutions** à des secteurs verticaux (ex : « *Dans le secteur de l'électricité, du gaz, etc. Dans ce métier, où nous avons commencé avec la*

*fabrication de compteurs, nous pouvons à présent fournir là aussi des relevés permanents, des données en temps réel. Sema peut récupérer ces données et en faire une analyse pour aider les compagnies d'électricité et de gaz.. » (Pdg de Schlumberger, les Echos du 15 février). Sema offre des **services** aux entreprises (intégration de systèmes, infogérance, solutions, logicielles partielles (pour les telecoms par exemple). Quel est le projet exact de la «nouvelle Sema » ? Quel est le contenu de l'accord qui a été conclu entre la direction de Sema et de Schlumberger afin d'aboutir à l'OPA actuelle ?*

✍ Quelles conséquences pour les salariés auront toutes ces opérations ? « *Les activités 'Test and Transactions' et 'Services de gestion des ressources' (10 000 personnes) fusionneront dans la 'nouvelle Sema'»* (Note de Sema donnée au Ce Sgt du 27 février). Qu'est ce que cela veut dire ? Quelles conséquences juridiques ou sociales ? « *Sema sera transformée en division au sein de Schlumberger* » (*Les Echos du 13 02*). Quel est le devenir des sociétés composant le groupe Sema ? Y aura-t-il mutation dans le cadre de l'article L 122 12 ? « *Sema n'aura plus besoin de siège* » (*Les Echos du 15 février*)., Quel est l'avenir des sièges, des différents secteurs, des services administratifs, des autres services. Que vont devenir les structures de représentation professionnelles du personnel ? Tout sera-t-il centralisé comme à Sema ou décentralisé comme à Schlumberger ? Que vont devenir les emplois, les systèmes de retraite et de protection sociale, le statut collectif des salariés (convention collective, accords collectifs), les contrats de travail ?

Dans l'attente de la convocation de cette réunion, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le 21 mars 01

Nous demandons la convocation de cette réunion extraordinaire commune des 3 CE selon l'ordre du jour indiqué :

Nom	Prénom	Signature	Société
-----	--------	-----------	---------